

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 3 juillet 2017

L'an deux mil dix sept le 3 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

Présents : mesdames Gouédard Marie-Hélène, Dupuis Françoise, Gatard Anaïs, Wegmann Mylène et messieurs Blandurel Raymond ; Clouzeau Michel, Gras Ludwig, Vanhove Roland, Decroix Pierre-François, Frachet Claude et Surrel Stéphane.

Absent excusé : Pannequin Ophélie qui donne pouvoir à Wegmann Mylène

Absentes non excusées : Maquaire Nicolas, Korum Audrey

Secrétaire de séance : Vanhove Roland

Ordre du jour :

- 1- Majoration de la valeur du point d'indice pour les indemnités des élus
- 2- Décision modificative affectation de résultat sur budget commune
- 3- Subvention association ASPTT (organisation course cycliste du 25 juin)
- 4- Redevances occupation du domaine public et redevance concession GRDF
- 5- Renouvellement et réactualisation du traité de concession pour la distribution de gaz naturel avec GRDF
- 6- Chèque de remboursement d'un fournisseur
- 7- Création d'une régie de recette
- 8- Prêt du désherbeur mécanique aux autres communes (tarifs, conditions de prêt...)
- 9- Approbation des statuts de la CCJ
- 10- Numérotation maison route de St Julien
- 11- Personnel communal – création de poste
- 12- Affaires et questions diverses

En début de séance monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour. : « séjour à Verdun pour la classe de primaire » ; les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'ajout de ce point :

Séjour Verdun pour la classe de primaire :

Les enfants de la classe de CM1 et CM2 sont partis 2 jours en classe de découvertes à Verdun. La facture du séjour qui s'élève à 6 697.50 € est réglée par la commune. Monsieur le Maire explique qu'en accord avec le directeur de l'école, une participation de 53 € par enfant reste à la charge des familles soit un montant de 1 219 €. La commune verse une subvention de 1 500 €. Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal

d'établir un titre exécutoire à chaque famille et d'encaisser les subventions demandées à différents organismes et qui ont été versées à l'école, soit un montant de 3 978.50 €.montant que l'école doit reverser à la commune.

1 –Majoration de la valeur du point d'indice pour les indemnités des élus

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus connaît une évolution pour 2 raisons :

- 1) l'indice brut terminal est passé de 1015 à 1022
- 2) la majoration de la valeur du d'indice de la fonction publique de 0.6 % au 1^{er} février 2017

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de calculer les indemnités des élus sur l'indice brut 1022.et que l'augmentation de l'indice se fera automatiquement en fonction des textes. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

2- Décision modificative affectation de résultat que le budget commune

Sur demande de la Préfecture, il est nécessaire de faire la décision modificative suivante sur le budget de la commune :

- | | |
|--|--------------|
| - déficit d'investissement de | - 8 687.18 € |
| - excédent d'exploitation de | 222 142.42 € |
| - reste à réaliser | 61 000.00 € |
| - au compte 001 en dépense d'investissement antérieur reporté la somme de 8 687.18 € | |
| - au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 70 000 .00 € | |
| - au compte 002 en recettes d'exploitation la somme de 152 142.42 € | |

Le conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité des membres présents

3-Subvention association ASPTT (organisation course cycliste du 25 juin)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors des différentes rencontres avec les organisateurs de la course cycliste, il avait été demandé à monsieur le Maire une subvention, une coupe et un pot de l'amitié pour clôturer la remise des prix. Monsieur le Maire signale que 2 coupes ont été offertes et que le pot a été offert. Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 300 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal trouve que la publicité n'a pas été correctement faite et que la manifestation n'a pas drainée le nombre de visiteurs annoncés, donc les membres du conseil municipal proposent une subvention de 100 €.(10 pour et 3 contre). La somme sera versée à l'association ASPTT dès le retour de la délibération visée par la préfecture.

4-Redevance occupation du domaine public et concession GRDF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un courrier de GRDF nous donnant les modalités de calcul de la redevance d'occupation du domaine public pour 2017. Le montant s'élève à 515.50 € arrondi à 516 €. Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'établir un titre de recette pour ce montant. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire signale qu'un autre courrier nous a été envoyé, nous donnant le mode de calcul et montant de la redevance concession gaz qui s'élève à 796.08 €. Monsieur le Maire demande

l'autorisation au conseil municipal d'établir un titre de recette pour ce montant. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

5-Renouvellement et actualisation du traité de concession pour la distribution de gaz naturel avec GRDF

Un traité de concession pour la distribution de gaz naturel avec GRDF est exécutoire depuis le 3 janvier 1996. Ce traité est d'une durée de 25 ans. Aujourd'hui GRDF nous envoie un nouveau traité que monsieur le Maire lit aux membres du conseil municipal et qui doit être renouvelé pour une durée de 30 ans. Monsieur le Maire explique que de toute façon nous n'avons pas trop le choix, car si on change de fournisseur l'entretien des réseaux est à la charge de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte le renouvellement de ce traité de concession pour une durée de 30 ans

6-Chèque de remboursement d'un fournisseur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par erreur, un fournisseur a été réglé 2 fois et demande au conseil municipal l'autorisation d'encaisser le chèque que ce dernier nous a envoyé. Montant du chèque 306 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents

7-Création d'une régie de recette

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que nous ne pouvons plus émettre de titre de recette pour un montant inférieur à 15 € ce qui complique les choses pour des factures de cantine ou de garderie qui ne font parfois que quelques euros et qui ne seraient peut-être jamais payées car les enfants ne viennent qu'occasionnellement. Donc monsieur le Maire propose de créer une régie de recette pour encaisser toutes les sommes dues inférieures à 15 € que ce soit de la cantine, garderie, terre et autres sommes dues à la commune.

Pour cela il est nécessaire de nommer un régisseur, il propose madame Saurrel Isabelle et un régisseur suppléant, il propose madame Neguadi Patricia.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'une régie de recette et la nomination des 2 personnes comme régisseur et régisseur suppléant, avec les indemnités afférentes à la fonction.

8-Prêt du désherbeur mécanique aux autres communes (tarifs, conditions de prêt...)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le désherbeur mécanique a été demandé et prêté une fois à la commune de Sépeaux. Suite à des demandes par d'autres communes, il souhaite qu'une convention de prêt soit rédigée indiquant un tarif de location et des conditions de prêts. Monsieur le Maire propose une location à 150 € la journée avec le tracteur, que la commune emprunteuse assure le tracteur et le désherbeur en cas de soucis et que si il y a des dégâts matériels non dû à une usure normal, les réparations soient prises en charge par la commune emprunteuse. Pour rappel, le désherbeur et les accessoires nous ont coûtés 13 000 € et une brosse coûte environ 500 €. Le tracteur sera donné avec un réservoir plein et rendu avec un réservoir plein. Nous pouvons nous inspirer de la convention de prêt du broyeur de la CCJ. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

9-Approbation des statuts de la CCJ

Suite à la réunion du conseil communautaire du 20 juin dernier approuvant les nouveaux statuts de la communauté de commune du Jovinien, il est nécessaire que chaque commune délibère pour approuver ces nouveaux statuts. Seule la compétence GEMAPI a été modifiée et un point supplémentaire a été apporté concernant le ruissellement. Après lecture de ces statuts par monsieur le Maire, le conseil municipal approuve les statuts, à l'unanimité des membres présents.

10-Numérotation d'une maison route de Saint Julien

Une nouvelle maison est construite route de Saint Julien à la Petite Celle, il convient de lui donner un numéro qui sera le 20 B. Un numéro sera acheté et donné aux propriétaires.

11-Personnel communal – création de poste

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent peut prétendre à un avancement de grade mais pour cela il est nécessaire de créer un poste. Il existe un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 17.5h/35 que nous devons fermer car non tenu et créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 35h/35 à compter du 1^{er} août 2017.

Le conseil municipal accepte cette création de poste à l'unanimité des membres présents.

12-Affaires et questions diverses

- festivités du 14 juillet : le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet à 23 h
le 14 juillet midi pique-nique et quelques jeux l'après-midi
- chaque conseiller doit envoyer ses disponibilités pour le 13 juillet.
- Monsieur le Maire informe que le Colonel Coste du SDIS Auxerre est venu sur place voir le CPI. Pour les CPI qui ne sont plus appelés par manque d'effectif deux solutions se présentent : soit recruter pour augmenter les effectifs ; soit fermer le CPI et transférer monsieur Griache Jean-Marc, au corps départemental pour qu'il puisse quitter le CPI avec 30 ans de carrière.
- Des incivilités : - vol de 2 éléments du skate park,
- Dégradation au bas du grand filet sur le terrain de foot
chiens errants dangereux de type Husky (un courrier a été fait à tous les propriétaires de Husky)
- Le PLUI continue, des groupes de travail se réunissent le 12 juillet prochain
- La question des NAP a été posée pour la rentrée de septembre 2017. Monsieur le Maire souhaite attendre la rentrée de 2018 pour d'éventuels changements, se donnant l'année pour concerter les acteurs de l'éducation..
- Monsieur le Maire est allé à une réunion géoportail du SDEY, ce logiciel nous permet de voir tout notre réseau d'éclairage public et de renseigner très précisément l'entreprise sur le lampadaire qui ne fonctionne pas
- Il est signalé que dans la rue de la Grand Cour, les poubelles ne sont pas remises devant leur propriété. Monsieur Villain doit en faire part à la CCJ.
- La convention prévue avec les gendarmes sera un point pour la rentrée de septembre.
- Un conseiller municipal demande où en est la machine à pain, monsieur le maire remet ce point pour septembre.

- La question est posée, à savoir, quelle association va tenir la buvette le 13 juillet. Pour le moment rien n'est défini.
- Au niveau de la rentrée scolaire de septembre, tous les instituteurs restent et le personnel ne change pas.
- Une pancarte Vaussauges est demandée par un habitant de ce hameau, elle sera commandée prochainement.
- La commission habitat de la CCJ fonctionne bien. L'enveloppe est presque dépensée.

Fin de séance : 20 h 05